

23-06-06 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2024 – Tarifs centre de loisirs – Tarifs école du sport

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise des activités pour les enfants de la commune pour les vacances scolaires : séjours et centre de loisirs.

La participation demandée aux familles varie selon leurs facultés contributives et elle est fixée par le conseil municipal selon 5 barèmes et en corrélation avec les engagements de la CAF de la Loire.

Il convient de fixer dès à présent le prix de ces séjours, du centre de loisirs municipal et de l'école du sport. Afin de pallier l'augmentation du coût des activités, les tarifs subiront une légère augmentation.

La participation des familles sera donc la suivante :

Vacances d'Hiver 2024 : séjour à Valloire /9 – 17 ans

Barème 5 : > 2000	373 €
Barème 4 : 1101-2000	326 €
Barème 3 : 701-1100	285 €
Barème 2 : 500 à 700	280 €
Barème 1 : <500	247 €

Vacances d'Eté 2024 : séjour à la mer ou à la montagne/6 – 15 ans

Barème 5 : > 2000	274 €
Barème 4 : 1101-2000	239 €
Barème 3 : 701-1100	209 €
Barème 2 : 500 à 700	205 €
Barème 1 : <500	181 €

Vacances d'Eté 2024 : séjour à la mer ou à la montagne/15 – 17 ans

Barème 5 : > 2000	354 €
Barème 4 : 1101-2000	290 €
Barème 3 : 701-1100	234 €
Barème 2 : 500 à 700	227 €
Barème 1 : <500	190 €

Tarifs du centre de loisirs :

Applicables à compter du 22 août 2023.

Nature des prestations	Quotient familial									
	<500		500 à 700		701-1100		1101-2000		> 2000	
	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Matin	1.50 €	1.50 €	2.15 €	2.45 €	3.21 €	4.65 €	4.10 €	5.88 €	5.03 €	7.23 €
Repas	2.20 €	2.20 €	3.05 €	3.55 €	3.80 €	4.60 €	4.15 €	5.05 €	4.70 €	5.85 €
Après-midi	1.70 €	1.70 €	2.55 €	2.85 €	3.69 €	5.15 €	4.56 €	6.37 €	5.50 €	7.72 €

Tarifs pour l'école du sport :

Applicables à compter du 22 août 2023.

La participation des familles :

- 126 € par an pour les habitants de la commune de Saint-Priest en Jarez
- 158 € par an pour les extérieurs à la commune, en fonction des places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les participations des familles ci-dessus pour les voyages précités ainsi que les tarifs du centre de loisirs et de l'école du sport applicables à compter du 22 août 2023.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 27 juin 2023**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Christine GEUSENS, 5^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 26 juin 2023

23-06-06 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2024 – Tarifs
centre de loisirs – Tarifs école du sport

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques
GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT
M. JOTHIE à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à Mme GEUSENS
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme GEUSENS

Publiée le :